



Conseil économique et social

Distr. générale
15 novembre 2010
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2011

Points 5 b) et c) de l'ordre du jour provisoire*

**Les forêts au service des populations qui en dépendent
pour vivre et de l'élimination de la pauvreté :
développement social et communautés autochtones
et autres communautés locales tributaires de la forêt,
y compris régime foncier des forêts; aspects sociaux et culturels**

Les valeurs culturelles et sociales des forêts et le développement social

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport passe en revue les aspects sociaux, culturels, économiques, environnementaux et politiques des relations complexes qui unissent l'homme et la forêt. Il met en relief l'importance croissante que revêtent une bonne gouvernance des forêts et ses liens avec la propriété foncière, la sécurité de jouissance et le développement social, ainsi que la contribution qu'une bonne gouvernance peut apporter à l'amélioration des avantages sociaux, économiques et environnementaux provenant des forêts. Les forêts peuvent beaucoup contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement dans les domaines de l'eau, de la santé et de la protection de l'environnement. Le rapport analyse la corrélation entre les forêts et les changements climatiques, l'eau et la santé. Il recense également les principales difficultés à résoudre, qui concernent notamment l'interface entre les politiques et la recherche sur les forêts, la décentralisation de la gouvernance des forêts et la participation des communautés autochtones. Le rapport identifie également trois aspects d'importance majeure de la gestion durable des forêts qui continueront sans doute de retenir l'attention : a) les changements climatiques et les nouvelles possibilités de financement des forêts; b) la gouvernance des forêts et les droits de propriété et d'utilisation et la sécurité de jouissance; et c) le rôle des populations autochtones et des connaissances locales dans une économie mondiale en mutation.

* E/CN.18/2011/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	3
II. Contribution des forêts aux moyens de subsistance, à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	5
III. Les forêts et les changements climatiques	7
IV. Les forêts et le développement social	8
V. Les forêts et les cultures	10
A. Valeurs culturelles et spirituelles des forêts	10
B. Possibilités de protection et de régénération	10
C. Application des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts à une gestion durable des forêts	11
D. Savoirs traditionnels ayant trait aux forêts et changements climatiques	12
E. Savoirs traditionnels ayant trait aux forêts et services de santé	12
VI. Évolution des paysages forestiers et de leur gouvernance	13
A. Tendances et impact de l'évolution des paysages forestiers	13
B. Rôle de la gouvernance dans l'accroissement des avantages socioéconomiques et environnementaux des forêts	14
C. Principaux systèmes de propriété foncière et sécurité de jouissance	15
D. Les formes changeantes de gouvernance et leur signification	18
VII. Problèmes émergents	19
A. Changements climatiques : possibilités de financement des forêts	19
B. Droits de propriété, sécurité de jouissance et droits d'utilisation	20
C. Les forêts et l'eau	21
D. Les forêts et l'économie verte	23
E. Information et communication	23
VIII. Conclusions	24

I. Contexte

1. En dépit de la place qu'elles occupent dans l'imagination humaine en tant que manifestation de tout ce qui est immémorial, pur, sacré ou primordial, les forêts ont une histoire marquée par un changement constant. Cette histoire reflète la nature et l'étendue changeantes des forêts, l'évolution des besoins humains et des formes d'organisation sociale et les nouvelles approches de la gouvernance des forêts, des droits d'utilisation et des droits d'accès. L'histoire des forêts reflète donc aussi l'évolution des relations entre l'homme et la forêt.

2. Les forêts et leurs relations avec la collectivité ont changé rapidement au cours des 20 dernières années, parallèlement aux bouleversements économiques, politiques et écologiques majeurs qu'a connus le monde. Les conséquences du déboisement et de la dégradation des forêts, la nécessité d'assurer une gestion durable des forêts et l'interdépendance complexe entre l'importance matérielle et économique des forêts et leur signification culturelle et symbolique sont particulièrement évidentes à ce stade de l'histoire.

3. La toile de fond du débat qui entoure l'avenir des forêts comprend notamment des délibérations internationales concernant la gestion de l'environnement qui feront date, dont les négociations qui se poursuivent sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les mesures affectant les forêts adoptées dans le cadre des autres conventions de Rio (Convention sur la diversité biologique et Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification), la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui doit se tenir au début de 2011 (et les réunions ultérieures prévues pour 2013 et 2015), l'Année internationale des forêts (2011), les réunions concernant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) qui doivent avoir lieu en 2012, l'examen, en 2015, de l'efficacité des accords internationaux relatifs aux forêts, la nécessité urgente d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et le rôle que jouent les forêts dans la solution des problèmes qui entravent la réalisation desdits objectifs.

4. Dans ce contexte, quatre enseignements se dégagent du présent rapport :

a) Le premier enseignement, et il est important, à tirer des 50 dernières années de gouvernance des forêts est que la collectivité doit avoir voix au chapitre si l'on veut qu'elle bénéficie effectivement des forêts et qu'elle en tire des avantages durables à long terme. L'expérience sur le terrain montre qu'il importe d'associer ceux qui vivent dans les forêts ou à proximité aux décisions les concernant. Inévitablement, cette association devra se faire par différents processus politiques, qui seront dictés par des idées préconçues concernant les résidents des forêts et par l'évolution rapide des marchés et des technologies ainsi que par les paramètres changeants de la santé et de la sécurité humaine dans les forêts et au-delà;

b) La deuxième chose qu'enseigne l'histoire changeante des forêts et de leur gouvernance est qu'aucune institution ni catégorie d'acteurs n'a les connaissances, les capacités ni l'intérêt requis pour pouvoir améliorer la gestion des forêts dans le monde. Des rapports de collaboration fondés sur des règles claires en matière de sécurité de jouissance sont indispensables à toute amélioration de la gestion des forêts mais les rapports de collaboration dans ce domaine sont complexes. Ils supposent un solide engagement, une claire définition des droits de jouissance et des rôles respectifs et une communication continue entre les différents partenaires. Ce

n'est que si tous ceux qui sont appelés à gérer et à utiliser les forêts aux différents niveaux de la prise de décisions collaborent ainsi que l'on pourra améliorer les différents avantages que les forêts apportent à l'être humain et à la planète;

c) Le troisième enseignement est lié à la diversité des avantages provenant des forêts. Indépendamment des biens de consommation immédiats dont sont tributaires des centaines de millions de familles – bois d'œuvre, bois de feu, fourrage, aliments, médicaments et produits non ligneux – les forêts sont également à l'origine d'autres avantages et services indirects incalculables, dont fixation du carbone, conservation de la biodiversité, endiguement des maladies et régulation du cycle hydrologique et du cycle du carbone et de différents nutriments. Certains de ces avantages sont publics et d'autres privés; certains locaux et d'autres mondiaux; et d'autres enfin immédiats et d'autres à court terme. Une gestion appropriée est critique si l'on veut que les forêts continuent de fournir ces biens et ces services extrêmement divers qui sont indispensables à la vie et à la durabilité;

d) Le quatrième enseignement, plus nouveau, est qu'il n'y a pas nécessairement de synergie entre les principaux avantages provenant des forêts. Autrement dit, telle ou telle intervention concernant les forêts accroîtra certains avantages mais en affectera d'autres. Gérer certaines forêts de sorte qu'il n'en soit rien retiré accroîtra la séquestration du carbone dans les forêts qui ne sont pas mures, protégera la biodiversité et réduira les risques d'apparition de nouvelles maladies, mais empêchera également les individus, les groupes sociaux et les États d'en tirer les avantages économiques ou les moyens de subsistance qu'elles peuvent fournir. La gestion des forêts est par conséquent un effort visant à trouver un moyen terme entre les différentes interventions et les différents objectifs visés. Le processus consistant à déterminer comment cet équilibre doit être établi peut être facilité par le progrès de la science et des connaissances, mais il dépend aussi des intérêts nationaux et de l'importance que les décideurs accordent à certains résultats plutôt qu'à d'autres. La science ne peut pas déterminer si les gestionnaires des forêts doivent mettre un accent plus marqué sur la biodiversité, les moyens de subsistance ou la séquestration du carbone.

5. Les systèmes d'information et la base de connaissance nécessaires pour prendre des décisions informées et peser les divers objectifs en présence se sont considérablement améliorés au cours des 20 dernières années, surtout depuis qu'existent les satellites et la télédétection. Il y a néanmoins dans le monde de nombreuses régions où l'on manque véritablement des informations et des connaissances nécessaires concernant la vie des forêts et la façon dont leur gouvernance l'affecte. Il importe de rassembler d'urgence des informations plus complètes pour pouvoir répondre aux questions que soulèvent les arbitrages à opérer entre les différents produits des forêts, comme la contribution qu'elles apportent aux moyens de subsistance, la biodiversité, la séquestration du carbone et la conservation de l'eau; la façon dont les différents types de prise de décisions aux différents niveaux affectent les produits que l'on attend des forêts; et les effets sur ces produits des facteurs socioéconomiques par opposition aux facteurs biophysiques. Les gouvernements et les institutions internationales doivent investir davantage pour mettre en place une meilleure infrastructure d'information et de connaissance concernant les forêts que celle qui est actuellement disponible.

6. Le présent rapport a été rédigé comme document d'information en vue de faciliter les débats qui auront lieu à la neuvième session du Forum des Nations

Unies sur les forêts. Les thèmes qui seront examinés lors de cette session au titre du point 5 de l'ordre du jour sont les suivants : a) gestion communautaire des forêts; b) développement social et communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris régime foncier des forêts; et c) aspects sociaux et culturels¹. Le présent rapport rend compte des résultats d'une analyse combinée des sous-points b) et c), étroitement liés l'un à l'autre.

II. Contribution des forêts aux moyens de subsistance, à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

7. Des centaines de millions de familles sont tributaires du bois d'œuvre, du bois de feu, du fourrage, des aliments et des produits non ligneux provenant des forêts, et celles-ci fournissent également d'autres avantages et services indirects inappréciables. Cependant, il n'y a pas nécessairement de synergie entre les principaux avantages que produisent les forêts. La gestion des forêts constitue par conséquent une tentative d'établir un équilibre entre les différentes interventions et les différents objectifs visés.

8. L'on ne saurait surestimer l'importance que revêtent les forêts et la contribution des écosystèmes forestiers pour le bien-être de l'homme². Le défi a par conséquent consisté à attribuer une valeur aux avantages et aux services produits par les différents écosystèmes, dont les forêts. L'une des plus connues de ces tentatives a été l'application de l'approche fondée sur les services rendus par les écosystèmes, qui est utile pour évaluer et analyser les multiples avantages provenant des forêts.

9. Les services rendus par les écosystèmes sont le produit des divers processus et des différentes fonctions d'un écosystème. L'on peut également dire que ce sont les avantages que la nature apporte aux ménages, aux communautés et aux économies³. Ils comprennent à la fois les produits et les avantages que génèrent tous les écosystèmes forestiers. Ils englobent, par exemple, la qualité de l'eau et sa quantité, le bois d'œuvre, le bois de feu, l'abri, des paysages plaisants sur le plan esthétique, des moyens de loisirs, des services de pollinisation, des nutriments, des plantes médicinales et la sauvagine.

10. Dans son rapport de 2003, l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, projet mené à bien de concert par plus de 3 000 scientifiques du monde entier, a élaboré un cadre utile pour réfléchir aux différents services rendus par les écosystèmes forestiers et à leurs interactions⁴. Selon ce cadre, les services rendus par les écosystèmes peuvent être rangés, d'une façon générale, en quatre catégories :

¹ Voir le programme de travail pluriannuel pour 2007-2015 (E/2007/42-E/CN.18/2007/8 et Corr.1, chap. I, sect. C).

² Douglas Krieger, « Economic value of forest ecosystem services: a review » (Washington, The Wilderness Society, 2001).

³ James Boyd et Spencer Banzhaf, « What are ecosystem services? The need for standardized environmental accounting units », *Ecological Economics*, vol. 63, n^{os} 2 et 3 (1^{er} août 2007).

⁴ Joseph Alcamo et al., *Millennium Ecosystem Assessment: Ecosystems and Human Well-Being: A Framework for Assessment* (Washington, Island Press, 2003).

services d'approvisionnement, services de régulation, services d'appui et services culturels.

11. Nombre des services et des types de services rendus par les forêts ne sont pas évalués financièrement. Les propriétaires et gestionnaires des forêts qui s'efforcent de les protéger et de les conserver ne sont pas rémunérés financièrement pour les biens et services en question, qui bénéficient néanmoins à bien d'autres êtres humains. L'une des principales questions économiques que soulève la gouvernance des forêts est par conséquent de savoir comment l'on peut créer les incitations appropriées pour faire en sorte que les services fournis par les écosystèmes forestiers qui sont fondamentaux pour la survie de l'humanité puissent continuer d'être produits de façon durable.

12. L'on peut seulement, étant donné l'état actuel des connaissances, discuter de façon très approximative de tous les différents biens et services que produisent les écosystèmes forestiers. Les informations disponibles concernant la valeur des biens produits par les forêts, comme bois d'œuvre, bois de feu, fourrage et produits ligneux non forestiers, sont incomplètes, ne sont pas présentées de la même façon dans les divers pays et n'englobent pas les activités illégales. Les services rendus par les forêts sont complexes, dépendent de la localité et, fréquemment, ne sont pas évalués monétairement, et la nature des relations entre ces différents services est généralement très mal connue.

13. Beaucoup de produits forestiers, en particulier de produits non ligneux, sont de grande valeur et occupent une large place dans les moyens de subsistance locaux et le revenu national, mais cette valeur n'est pas reflétée dans la comptabilité nationale. Globalement, le bois d'œuvre est l'un des produits forestiers les plus importants, compte tenu en particulier de la rapidité de l'expansion économique dans nombre de pays en développement. Le commerce du bois est également un apport important dans nombre de pays consommateurs. L'extraction annuelle de bois dans le monde représente plus de 3,4 milliards de mètres cubes, soit un peu moins de 0,7 % des forêts sur pied. La valeur du bois abattu chaque année dépasse 100 milliards de dollars, soit un chiffre presque égal à l'intégralité de l'aide internationale au développement et plus de 50 fois supérieur au montant des ressources allouées à la conservation de la biodiversité.

14. Les forêts classées zones protégées renferment les éléments de la biodiversité et de la sauvagine terrestres les plus critiques du globe. Bien qu'une proportion substantielle de la biodiversité existe également dans des mosaïques de paysages mixtes situés en dehors des zones protégées, les forêts jouent un rôle extrêmement précieux s'agissant de protéger la biodiversité. Les efforts déployés en ce sens grâce à la création de zones protégées se sont traduits par une extension substantielle de leur superficie, de sorte que près de 12 % de la surface terrestre de la planète fait actuellement l'objet, sous une forme ou sous une autre, de mesures de protection. La superficie des forêts censées jouer un rôle de protection s'est accrue de 59 millions d'hectares entre 1990 et 2010⁵. La difficulté que soulève la gestion de ces zones protégées consiste à mobiliser le concours des communautés locales et des communautés autochtones et à faire en sorte qu'elles aient accès aux forêts pour pouvoir satisfaire leurs besoins essentiels.

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales 2010* (Rome, 2010).

15. La viande d'animaux sauvages est un aliment extrêmement apprécié par les habitants des forêts tropicales partout dans le monde, et sa pénurie croissante entraîne une « faim saisonnière » parmi ceux qui n'ont pas accès à d'autres sources de protéines⁶. Les décideurs et chercheurs s'interrogent depuis longtemps sur le point de savoir s'il existe un substitut viable au gibier dans le régime alimentaire des habitants des forêts. Il a été suggéré nombre de stratégies consistant à encourager la culture d'autres sources de protéines ou bien à domestiquer les animaux sauvages⁷. Jusqu'à présent, les recherches et les expériences sur le terrain n'ont pas encore donné de réponse claire et viable, eu égard en particulier à l'intensification de l'abattage illégal et à l'insuffisance des moyens dont dispose l'État pour mener des efforts de surveillance et de contrôle. Cela constitue un problème pour la gestion des zones protégées et la protection des espèces menacées d'extinction.

16. Trois facteurs se conjuguèrent pour accélérer le mouvement de déboisement des forêts naturelles au cours des 20 ou 30 prochaines années: premièrement, les préoccupations que suscitent partout dans le monde les changements climatiques et la nécessité de réduire les émissions; deuxièmement, la nécessité de trouver d'urgence des sources d'énergie autres que les combustibles fossiles en raison de l'instabilité des prix de l'énergie sur les marchés internationaux et de l'accroissement de la demande d'énergie; et, troisièmement, la demande croissante d'aliments qu'entraîneront l'accroissement démographique, l'urbanisation et l'élévation du revenu par habitant⁸. Ces pressions signifient que les efforts déployés par la communauté internationale pour protéger les forêts devront tendre simultanément à identifier des sources d'énergie autres que celles qui sont fondées sur les biocombustibles et des produits de remplacement du bois et améliorer la productivité des terres agricoles pour rendre moins nécessaire la conversion des forêts naturelles et créer des mécanismes de gouvernance des forêts davantage axés sur les pauvres pour protéger les intérêts des populations démunies et des populations marginales.

III. Les forêts et les changements climatiques

17. La biomasse superficielle des forêts renferme plus de 289 gigatonnes (GT) de carbone. Les sciences du climat ont mis en relief à quel point la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et la contribution des activités de l'homme à leur augmentation sont dangereuses. Le rôle que jouent les forêts en réduisant les effets des émissions est aussi un phénomène connu. Comme indiqué en 2008 dans *Eliasch Review 2008*, « Tout futur arrangement international concernant les changements climatiques devra tendre en particulier à mettre en œuvre d'urgence

⁶ Igor Garine, « Adaptation biologique et bien-être psychoculturel », *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 2, n° 2.

⁷ François Feer, « Les potentialités de l'exploitation durable et de l'élevage du gibier en zone forestière tropicale » dans *L'alimentation en forêt tropicale: interactions bioculturelles et perspectives de développement* (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1996).

⁸ Sten Nilsson, « The three Fs: food, fiber and fuel – global development: science and policy for the future », exposé présenté à la Conférence de l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (Vienne, 2007).

une action visant à freiner la disparition des forêts mondiales »⁹. Un tel accord devra non seulement réduire les émissions mais aussi promouvoir le transfert d'un financement aux pays en développement, contribuer à atténuer la pauvreté et aider à préserver la biodiversité et les autres services rendus par les forêts.

18. L'*Eliasch Review* a identifié quatre domaines dans lesquels il fallait agir en priorité pour réduire les émissions provenant des forêts: a) définition d'objectifs concrets sur la base des informations disponibles concernant les émissions provenant des différentes régions et forêts; b) mise en place d'un système robuste de suivi, de rapports et de vérifications de l'évolution des émissions; c) établissement de mécanismes établissant un lien entre la réduction des émissions de carbone provenant des forêts et les marchés mondiaux du carbone et association du secteur privé au marché du carbone forestier; et d) amélioration de la gouvernance et mise au point de mécanismes efficaces de répartition du financement concernant le carbone forestier étant donné que celui-ci ne manquera pas d'avoir un impact sur les communautés locales et les populations autochtones.

19. Le public est aujourd'hui plus conscient de l'importance que jouent les forêts en matière de fixation du carbone. Le rôle que peuvent jouer les forêts en facilitant l'adaptation aux changements climatiques et l'adoption de mesures d'atténuation de leurs effets est aujourd'hui admis et occupe une large place dans les discussions en cours sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le mécanisme visant à réduire les émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD) a été l'une des mesures les plus débattues et offre des possibilités nouvelles en ce qui concerne le financement des forêts et une gestion durable des forêts. La difficulté consistera à définir les approches, les politiques et les pratiques à suivre pour intégrer efficacement les objectifs liés à l'atténuation des effets des changements climatiques à une gestion durable des forêts et à faire en sorte que celles-ci contribuent à l'amélioration du bien-être des communautés locales et des populations autochtones.

IV. Les forêts et le développement social

20. Depuis la publication, en 1987, du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé « Notre avenir commun » (également connu sous le nom de Rapport Brundtland en honneur de Gro Harlem Brundtland, Présidente de la Commission, voir A/42/427, annexe), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992 et le Sommet mondial de 2002 sur le développement durable qui a eu lieu à Johannesburg, la communauté mondiale a, d'une façon de plus en plus unanime, mis en relief la nécessité de protéger l'environnement et de promouvoir un développement responsable. Cela offre au secteur de la foresterie une possibilité unique, accompagnée cependant de nombreux défis, en particulier pour ce qui est de promouvoir l'élimination de la pauvreté, le développement durable et la préservation des services rendus par l'environnement. L'une des principales difficultés consistera à faire bien comprendre la contribution que les forêts peuvent apporter à la réduction de la pauvreté ainsi que le rôle central qu'elles peuvent jouer

⁹ Johan Eliasch, *Climate Change: Financing Global Forests – The Eliasch Review* (Londres et Sterling, Virginia, Earthscan, 2008), à la demande du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme de sensibilisation qui doit être mené à bien dans le cadre de l'Année internationale des forêts, en 2011, devrait servir à l'établissement d'un lien entre les forêts et la réalisation de ces objectifs.

21. La foresterie doit être reliée au développement par le biais d'une approche multisectorielle intégrée englobant les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie et des autres ressources naturelles afin de promouvoir le développement rural et d'améliorer les moyens de subsistance dans les campagnes. Il importe, à ce propos, de faire connaître aux échelons national et infranational les politiques de gestion des forêts qui ont contribué à réduire la pauvreté afin de pouvoir les reproduire dans des régions caractérisées par des conditions socioéconomiques semblables.

22. Il conviendra d'appuyer les petites et moyennes entreprises forestières et la gestion communautaire des forêts en renforçant les capacités dans les domaines de la gestion, du financement et des technologies afin de créer des possibilités d'emploi pour les jeunes. En apprenant aux jeunes à gérer les entreprises forestières, en effet, l'on pourra prôner et promouvoir un développement rural fondé sur les forêts, les industries forestières et les industries connexes. Les industries forestières, par exemple, offrent des possibilités d'emploi et de gains qui dépassent celles qui peuvent être tirées de l'agriculture de subsistance ou de la petite agriculture.

23. Il existe aujourd'hui de nouveaux modèles d'association des communautés locales et des entreprises à la gestion des concessions ainsi que de nouveaux modèles de responsabilité sociale des entreprises à l'égard de ces collectivités. De plus en plus, les entreprises ont tendance à associer les collectivités locales à la gestion des forêts, à l'identification des sites culturels et sacrés et à la gouvernance des forêts en général. Ces nouveaux modèles offrent, de plus en plus, des possibilités d'emplois et de liens pour les collectivités locales et les familles qui vivent dans les régions de forêts. Ils contribuent également à accroître les revenus par le biais d'un partage des bénéfices résultant du partenariat établi entre les communautés et les entreprises, tout en renforçant les rapports sociaux.

24. La tendance croissante au travail salarié dans l'exploitation des produits forestiers, y compris des produits non ligneux, a d'importantes incidences sur le plan de l'égalité des sexes étant donné que, précédemment, les habitants des forêts avaient des écologies culturelles spécialisées par sexe mais équilibrées, les femmes et les hommes se déplaçant ensemble dans les forêts en mettant en commun différents types de ressources pour subvenir aux besoins de leurs familles et de leur entourage immédiat. Cependant, le passage au travail rémunéré tend à privilégier les hommes. Il faut par conséquent assurer une pleine participation des femmes étant donné qu'elles sont les principales utilisatrices des forêts et qu'il importe de tenir compte de leurs besoins et de leur connaissance des forêts.

25. Dans le monde en développement, ce sont généralement les femmes qui se chargent de nourrir le ménage et de subvenir à ses besoins en énergie, de sorte que l'épuisement des ressources forestières a inévitablement pour effet d'alourdir la charge de travail des femmes. La situation est pire en Afrique subsaharienne, où ce sont aussi surtout les femmes qui doivent prendre soin des membres du ménage affectés par le VIH/sida, ce qui empiète encore plus sur le temps qui leur reste pour cultiver la terre. Les femmes sont ainsi encore plus tributaires des forêts pour en tirer les aliments et le bois de feu nécessaires au ménage. Dans les situations de

conflit, en outre, les femmes sont plus tributaires que les hommes des produits des forêts et des services que rendent les forêts.

V. Les forêts et les cultures

A. Valeurs culturelles et spirituelles des forêts

26. Bien que les arbres et les forêts constituent pour l'être humain la source d'immenses valeurs culturelles et spirituelles, celles-ci ne sont guère reconnues, notamment parce qu'il n'existe pas de méthode commune d'évaluation des biens et des services fournis par les forêts. La conception économique, matérialiste, scientifique et essentiellement utilitaire des forêts qui en est venue à prédominer depuis 300 ans se surimpose à des valeurs beaucoup plus anciennes qui ont façonné des rapports culturels très étroits entre la forêt et l'être humain. Ces valeurs culturelles et spirituelles intangibles persistent aujourd'hui dans un double contexte et sont sous-estimées ou ignorées tandis que leur contribution au bien-être de l'homme demeure méconnue.

27. Les forêts investies de valeur culturelle sont au nombre des aires protégées les plus anciennes. Pendant longtemps, les communautés traditionnelles et religieuses ont préservé des forêts ou des secteurs forestiers déterminés, voire parfois un arbre, auxquels ils ont conféré un rôle culturel, sacré ou religieux particulier. Ces forêts sont souvent bien gérées et bien entretenues en raison des valeurs culturelles, spirituelles et religieuses qu'elles représentent. L'intégration des valeurs culturelles et spirituelles aux programmes nationaux concernant les forêts pourrait aider à sauvegarder les aires protégées et à garantir leur durabilité à long terme. Ces aires protégées peuvent, indépendamment de leur valeur sacrée, renfermer une riche biodiversité, et sont souvent mieux protégées que celles qui sont désignées par l'État. Il faudra par conséquent s'efforcer délibérément d'encourager les propriétaires traditionnels de certaines forêts sacrées à mieux protéger ces sites, notamment en les incorporant aux aires protégées, comme réserves forestières et parcs nationaux, et désignées par l'État.

B. Possibilités de protection et de régénération

28. À un moment où les changements climatiques provoqués par l'homme ont conduit le monde à repenser du tout au tout la relation entre l'espèce humaine et la biosphère, les forêts qui demeurent investies de valeurs culturelles, sacrées et religieuses offrent des possibilités uniques de contribuer à endiguer la destruction des forêts et d'en encourager la protection et la régénération. Il apparaît de plus en plus clairement que différentes communautés religieuses de tous types se dirigent déjà dans ce sens, de sorte que l'on pourrait beaucoup contribuer à protéger les forêts, partout dans le monde, en fournissant un appui approprié à cet égard, en particulier au moyen de programmes de renforcement des capacités et de financement des forêts.

29. Indépendamment de la biodiversité et de la continuité culturelle, la contribution que les forêts apportent au bien-être de l'homme est de plus en plus largement reconnue, par exemple par les professionnels de la santé. Parallèlement, il

y a aussi une dimension spirituelle qui est elle-même directement liée à la santé physique et mentale.

30. L'on pourrait pousser les recherches sur les aspects culturels, sacrés et religieux des forêts et faire ainsi contrepoids aux considérations économiques et scientifiques qui prédominent actuellement parmi les éléments qui sont aujourd'hui à la base de la gestion commerciale des forêts et des politiques forestières.

C. Application des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts à une gestion durable des forêts

31. Les connaissances traditionnelles et les systèmes traditionnels d'utilisation des sols se sont avérés être beaucoup plus rationnels sur le plan écologique, solides et complexes que ne le pensaient initialement les non initiés. Chacun s'accorde aujourd'hui, de plus en plus, à reconnaître la contribution que les connaissances traditionnelles peuvent apporter à la formulation des politiques touchant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, s'agissant en particulier de l'élimination de la pauvreté et de promouvoir un développement économiquement, socialement et écologiquement durable. Les connaissances traditionnelles ont beaucoup contribué à soutenir les moyens de subsistance et à améliorer le bien-être de l'être humain et président depuis longtemps à la gestion de ressources naturelles comme les forêts et l'eau.

32. Il est de plus en plus clair que les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts jouent un rôle important dans la gestion des forêts et la conservation de la biodiversité qu'elles renferment ainsi que dans l'exploitation de précieuses ressources génétiques. Ces savoirs sont dynamiques et reflètent l'aptitude des communautés locales et des populations autochtones à s'adapter à l'évolution des conditions environnementales, sociales, économiques et politiques et à garantir ainsi que les forêts continuent de fournir des biens et des services comme aliments, médicaments, bois et autres produits non ligneux, eau et valeurs spirituelles, sociales et culturelles. Malgré tout, l'impact de la disparition des connaissances dans le domaine des forêts, des moyens de subsistance et de la diversité culturelle et biologique, ainsi que la réduction de la capacité des paysages boisés de fournir des biens et des services environnementaux, demeurent mal compris et sous-estimés. Un échange de connaissances et de pratiques entre les systèmes traditionnels et les systèmes fondés sur les sciences forestières ne pourrait par conséquent qu'améliorer la gestion des forêts.

33. Les principales difficultés à résoudre pour accroître la contribution que les savoirs traditionnels peuvent apporter à une gestion durable des forêts sont les suivantes :

a) Partage équitable des avantages et protection des droits de propriété intellectuelle. Les travaux futurs du Forum des Nations Unies sur les forêts dans ce domaine devraient être menés dans le contexte des négociations qui se poursuivent sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique à propos de l'élaboration d'un protocole sur l'accès et le partage des avantages et des travaux menés par l'Équipe spéciale sur les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts de l'Union internationale des instituts de recherches forestières;

b) Rôle que devraient jouer les sciences forestières s'agissant de développer et de documenter les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts pour pouvoir renforcer l'échange de connaissances entre les deux systèmes – systèmes traditionnels et sciences forestières – afin d'améliorer les moyens de subsistance et le bien-être de l'homme.

34. Il faudrait s'attacher à renforcer la recherche concernant les systèmes traditionnels de gestion des forêts et leur contribution à la conservation et à une gestion durable des forêts. Il faut en effet bien comprendre les fondements scientifiques des systèmes traditionnels de gestion des forêts. Il faut également entreprendre des recherches sur les aspects économiques des forêts, la commercialisation des produits forestiers et les politiques à mettre en œuvre pour améliorer la contribution que les produits et les services tirés de l'application des connaissances traditionnelles peuvent apporter à l'élévation des revenus ruraux. Cela exigera une étroite collaboration entre les détenteurs de connaissances traditionnelles et les établissements d'enseignement, qui devront ainsi s'attacher ensemble à développer les compétences et à susciter un regain d'intérêt pour les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts.

D. Savoirs traditionnels ayant trait aux forêts et changements climatiques

35. L'exploitation des savoirs traditionnels ayant trait aux forêts pourrait aider à combler les lacunes des connaissances concernant les changements climatiques étant donné le rapport étroit qui existe entre les populations autochtones et les forêts. En observant l'évolution de leur environnement, les communautés locales et les populations autochtones, par exemple, ont appris à s'adapter aux changements climatiques et en particulier aux changements des schémas météorologiques. Ainsi, nombre de communautés paysannes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine savent prédire les précipitations et constituent ainsi le réservoir d'une volumineuse information qu'il importe de documenter.

E. Savoirs traditionnels ayant trait aux forêts et services de santé

36. Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé, de 60 à 80 % des populations du monde en développement se soignent par la médecine traditionnelle, laquelle fait largement appel aux plantes que renferment les forêts. En fait, de nombreux médicaments modernes sont eux aussi tirés d'espèces végétales et sont utilisés aux mêmes fins que les plantes utilisées par les populations autochtones. Un des obstacles qui entravent le développement de la médecine traditionnelle est cependant l'absence de lois réglementant les pratiques commerciales aux échelons national, régional et international. Cette absence de réglementation a également entravé le développement de bases de données sur les connaissances relatives à l'utilisation des plantes et à leur utilité pour le traitement de différentes maladies. Cette absence de réglementation et de documentation peut parfois rendre difficile la protection des droits de propriété et des avantages que tirent des forêts les communautés locales et les populations autochtones. Il importera donc tout particulièrement de documenter les connaissances traditionnelles.

VI. Évolution des paysages forestiers et de leur gouvernance

A. Tendances et impact de l'évolution des paysages forestiers

37. Selon les statistiques officielles, les forêts couvrent quelque 4 milliards d'hectares, soit près de 31 % du total de la superficie terrestre de la planète⁵. Le rythme du déboisement s'est ralenti, tombant de 16 millions d'hectares par an pendant les années 90 à environ 13 millions d'hectares pendant la période 2001-2010. Compte tenu de la plantation de nouvelles forêts, la perte nette a été plus proche de 5 millions d'hectares par an au cours des 10 dernières années, contre 8 millions d'hectares par an pendant la période 1991-2000. Néanmoins, les nouvelles forêts ne renferment généralement pas la même diversité que les forêts naturelles.

38. La superficie totale des forêts continue de reculer, et la perte nette de forêts demeure élevée en Amérique du Sud et en Afrique. La seule grande région du monde où la superficie nette des forêts s'est accrue pendant la période 2001-2010 a été l'Asie par suite, principalement, des vastes programmes de plantations mis en œuvre en Chine, qui ont compensé un déboisement substantiel dans beaucoup de pays du sud et du sud-est de l'Asie.

39. La plupart des forêts mondiales sont des forêts domaniales, mais la propriété privée et d'autres formes de propriétés se répandent peu à peu et, fréquemment, l'État met en réserve certaines zones réservées aux communautés. Un tiers seulement environ des forêts sont des forêts naturelles, et plus de la moitié sont des forêts régénérées, et 7 % environ des plantations.

40. Une proportion substantielle des forêts mondiales – près de 12 % – est réservée à la protection de la biodiversité, et 7 % de plus à la conservation des sols et de l'eau. Approximativement 30 % des forêts sont utilisées principalement pour la production de bois et de produits non ligneux, et 24 % font l'objet d'usages multiples, 4 %, enfin, étant considérés comme servant principalement aux loisirs ou à d'autres fonctions sociales et culturelles. Les forêts réservées principalement à l'exploitation se sont contractées de près de 50 millions d'hectares au cours des 20 dernières années, tandis que les forêts à usages multiples se sont étendues de 10 millions d'hectares.

41. La régénération des paysages forestiers, en rassemblant les populations, les encourage à établir des relations durables entre les collectivités locales, les intérêts commerciaux et les écosystèmes dégradés dont ils sont tous tributaires. La régénération des paysages forestiers contribue beaucoup à créer de nouveaux moyens de subsistance, des emplois et une infrastructure économique durable à même d'apporter un appui aux communautés vulnérables. Ces efforts de régénération consistent à démontrer la viabilité d'autres sources de revenus qui n'amenuisent pas continuellement les ressources forestières. Un tel modèle a été appliqué avec succès dans la région des Grands Lacs (Burundi, République démocratique du Congo et Rwanda).

42. Pour être couronnés de succès, les projets de régénération des paysages forestiers doivent être assurés de la collaboration de toutes les parties prenantes intéressées, des agriculteurs et propriétaires locaux aux entreprises d'abattage et aux

producteurs artisanaux de charbon de bois. La régénération des paysages forestiers doit être appuyée par les communautés qui sont tributaires des forêts pour leurs moyens de subsistance. C'est ainsi par exemple que les populations locales des forêts de mangroves de la région colombienne sur les Caraïbes participent à la transformation des mangroves menacées d'extinction dans le cadre d'un projet exécuté par l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Union internationale pour la conservation de la nature.

B. Rôle de la gouvernance dans l'accroissement des avantages socioéconomiques et environnementaux des forêts

43. Plus de 1,6 milliard de personnes sont indirectement ou directement tributaires des forêts pour leurs moyens de subsistance et d'autres avantages économiques¹⁰. Les forêts apparaissent depuis longtemps comme le réservoir et la source d'une large part de la biodiversité mondiale. Le carbone stocké dans les forêts représente plus de 650 GT, soit une quantité supérieure à celle qui se trouve dans l'atmosphère, ce qui permet de penser que la disparition des forêts aura pour effet de plus que doubler le niveau actuel des gaz à effet de serre se trouvant dans l'atmosphère, qui se trouverait ainsi portés à un niveau bien supérieur à celui qui est jugé tolérable par les spécialistes du climat.

44. Ces statistiques concernant les forêts sont importantes pour faire bien comprendre toute la signification qu'elles représentent pour la survie de l'humanité en tant qu'espèces, mais ce sont les conditions de vie de tous les jours des personnes qui vivent avec et dans la forêt et la façon dont elles dépendent des ressources forestières qui interviennent plus immédiatement dans le débat touchant ce que devrait être la gouvernance des forêts pour pouvoir garantir la sécurité des moyens de subsistance des pauvres et des populations marginales qui en sont tributaires.

45. Une bonne gouvernance suppose des règles flexibles. La fascinante interaction institutionnelle liée à la complexité socioécologique et à la transformation contextuelle a généré une masse considérable de recherches sur les forêts. Le volume, la diversité et la profondeur de ces recherches reflètent à bien des égards différents la façon dont les forêts ont joué et continuent de jouer un rôle capital dans la survie, les moyens de subsistance et la prospérité de l'homme.

46. Dernièrement, la gouvernance des forêts a commencé à être caractérisée non plus tant par des politiques et des réglementations imposées et administrées au plan central, comme aux XIX^e et XX^e siècles et comme pendant la période coloniale lorsqu'en Afrique, en Asie et en Amérique latine, les gouvernements ont essayé d'acquiescer le contrôle des forêts pour pouvoir en exploiter les ressources, la valeur stratégique et les avantages économiques mais plutôt par un mouvement inverse bien que variable d'une région à l'autre.

47. À la suite des mouvements de décentralisation qui ont marqué les 20 dernières années et qui, souvent, ont aussi encouragé une participation locale et plus démocratique aux mécanismes de gouvernance, les communautés et les

¹⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Tenure security for better forestry: understanding forest tenure in South and South-East Asia » (Rome, 2007).

organisations locales en sont venues à administrer près de 200 millions d'hectares de forêts de plus.

48. Nombre de forêts domaniales sont gérées comme bien commun à usages multiples par les communautés locales et les organisations à assise communautaire. Beaucoup de forêts considérées comme domaniales sont en fait administrées dans le cadre de concessions privées par des sociétés d'exploitation forestière¹¹. Les organisations de la société civile et les incitations axées sur les marchés occupent une place de plus en plus large dans la gouvernance des forêts par le biais des processus de certification, des politiques de passation des marchés de l'État et des préférences changeantes des consommateurs. Cette tendance de la gouvernance apparaît comme une réaction de la société civile face aux préoccupations du public touchant le déboisement et la gouvernance des forêts.

49. Bien que la rémunération des services environnementaux rendus par les forêts ne soit pas devenue un élément majeur compte tenu de la superficie des zones soumises à un tel régime, il y a des raisons de croire, surtout si les projets et les politiques REDD perdurent, que la gouvernance des forêts sera marquée, à l'avenir, par un changement substantiel, à savoir les initiatives visant à généraliser un tel régime de rémunération.

C. Principaux systèmes de propriété foncière et sécurité de jouissance

50. Il y a essentiellement trois types de propriété des forêts : a) les forêts domaniales, c'est-à-dire les forêts appartenant à l'État; b) les forêts privées ou les forêts appartenant à des intérêts commerciaux; et c) les forêts communales ou les forêts appartenant à la société civile. C'est l'État qui est, partout dans le monde, directement ou indirectement, propriétaire de la majeure partie des forêts mondiales, à savoir 80 % du total. Les forêts privées et les forêts faisant partie d'une propriété communale ou autochtone couvrent 11,9 et 8,3 % du total respectivement mais, dans le monde en développement, elles occupent une place bien plus large. Les acteurs privés ne possèdent que 5,6 % environ du total des forêts, contre 14,1 % pour les forêts communales mais, comme moins d'un milliard d'êtres humains sont tributaires des forêts pour leurs moyens de subsistance, la superficie totale des forêts appartenant à la collectivité paraît fort réduite. Les tendances actuelles sembleraient privilégier un accès et un contrôle plus large des forêts par les communautés locales.

51. Il importe de tenir compte des divers régimes de propriété foncière car ils sont à l'origine d'incitations différentes et amènent par conséquent les propriétaires à prendre des décisions différentes en ce qui concerne l'utilisation, la gestion ou la conservation des ressources qu'ils possèdent. Dans la pratique, les droits de propriété sur les forêts sont souvent divisés et répartis de façon beaucoup plus complexe entre divers groupes sociaux. Dans le contexte des débats concernant les droits de propriété et les ressources naturelles, il est établi une distinction entre quatre éléments fondamentaux de l'utilisation de la gouvernance des forêts : a) droits d'accès et de retrait; b) droits de gestion; c) droits d'exclusion; et d) droits

¹¹ Alain Karsenty, « Overview of industrial forest concessions and concession-based industry in Central and West Africa and considerations of alternatives » (Paris, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, 2007).

d'aliénation (de transfert). Lorsqu'un ménage, une communauté ou un groupe a accès aux forêts et exerce ses droits sur les forêts, il peut en tirer des avantages. Lorsqu'il détient également des droits de gestion, il peut être considéré comme pouvant revendiquer une ressource. Ceux qui ont des droits d'accès et des droits d'utilisation, des droits de gestion et d'exclure d'autres usagers des forêts apparaissent comme en étant les propriétaires. Les propriétaires sont investis de toute la gamme des droits afférents à la propriété des forêts.

52. Que les droits de propriété des forêts, le droit d'utilisation, de gestion et d'administration et les droits d'exclure d'autres usagers appartiennent aux communautés, aux propriétaires privés ou à l'État, ils n'en ont pas moins des incidences majeures en ce qui concerne les résultats de la gestion des forêts. Certains types de propriété foncière sont davantage de nature à promouvoir l'efficacité économique et à maximiser la production des forêts.

53. Tout comme la propriété privée des forêts est souvent associée à des rendements économiques élevés (et au déboisement), d'autres régimes fonciers, comme la propriété étatique, sont considérés comme nécessaires pour sauvegarder la biodiversité animale et végétale dans les régions forestières. D'autres arrangements peuvent aussi être plus favorables à la séquestration du carbone. En fait, les différents services écosystémiques rendus par les forêts sont caractérisés par des relations distinctives avec les différents régimes de propriété foncière qui existent dans les forêts.

54. Bien qu'il arrive, dans la pratique, que les différentes formes de jouissance et les différents régimes de propriété foncière n'existent que dans un environnement mixte ou hybride, il n'en est pas moins utile de recenser ce que sont généralement les principaux résultats des diverses formes de propriété foncière. La propriété domaniale ou étatique conduit à mettre l'accent sur l'exclusion de multiples types de droits d'utilisation, sur la conservation et la protection et sur les capacités de restreindre les utilisations des forêts. En fait, la plupart des forêts soumises aux régimes de protection les plus rigoureux sont des forêts domaniales. C'est l'État qui possède la plupart des aires protégées, et c'est également lui qui possède et gère les forêts interdites à des fins de conservation des sols et de l'eau, et il est l'un des rares acteurs qui puissent continuer à investir dans leur protection plus qu'ils ne tirent de recettes des forêts.

55. La propriété privée, en revanche, est associée à une gestion plus efficace des forêts, à la capacité de générer une production et des bénéfices accrus ainsi qu'à la capacité de promouvoir la réalisation d'objectifs axés sur le développement économique. Aussi, la plupart des forêts mondiales qui sont gérées à des fins lucratives appartiennent-elles à des entreprises privées. Même lorsque c'est l'État qui en est propriétaire, le droit de les gérer, par exemple dans le contexte de concessions, est souvent vendu aux enchères à des entreprises privées. Les plantations peuvent être gérées à la fois par l'État et par des acteurs privés, mais celles qui sont orientées vers la génération d'un bénéfice élevé – grâce à la vente de bois, de cultures commerciales ou de droits sur le carbone – sont absolument gérées par des entreprises privées qui en sont propriétaires. En fait, la plupart des activités nouvelles, comme la séquestration du carbone, ont sans doute davantage de chances d'être commercialement viables à l'avenir grâce aux efforts déployés par les entreprises privées qui sont propriétaires de terres plus vastes, surtout dans les pays tropicaux, pour pouvoir séquestrer à un coût relativement modique de grandes

quantités de carbone et tirer ainsi un bénéfice de la hausse des prix du carbone. L'un des principaux défis consistera à faire en sorte que les communautés locales et les communautés autochtones bénéficient des avantages apportés par de telles transactions.

56. La propriété coutumière ou communautaire, d'un autre côté, correspond habituellement à une gestion des forêts axée sur des utilisations et des objectifs multiples, dont les moyens de subsistance locaux, la promotion d'utilisations diverses des forêts et, souvent, lorsque la sécurité de jouissance est assurée, la mise en valeur de la biomasse¹². Les forêts constituant la source des moyens de subsistance des communautés, des populations locales et des groupes autochtones, ceux-ci sont beaucoup plus disposés à gérer les forêts de manière à en maximiser les avantages à une plus grande échéance et à protéger les forêts dans l'immédiat afin d'en garantir la productivité future.

57. Une autre façon d'accroître la productivité des forêts consiste à mobiliser des intérêts et capacités complémentaires des propriétaires privés, communaux et domaniaux. Comme le droit de propriété sur les forêts est assorti de différents attributs qui peuvent être dissociés dans la pratique, l'on peut facilement imaginer des formes hybrides de propriété dans lesquelles les acteurs communaux auraient le droit d'accès ainsi que le droit d'utilisation et de gestion d'une forêt tandis que le droit d'exclure les autres usagers et d'aliéner la ressource pourrait appartenir à l'État. L'on peut imaginer une combinaison analogue dans le cas d'acteurs ou d'entreprises publiques et privées ou des formes de propriété mixte dans lesquelles les diverses organisations communales ont des droits différents. L'on peut aussi envisager une situation dans laquelle plusieurs types différents d'acteurs pourraient avoir des droits spécifiques. En fait, de nombreuses initiatives visent à constituer de tels amalgames de droits de propriété afin de marier les intérêts des décideurs privés, communaux et publics, ce qui pourrait déboucher sur des formes différentes de propriété hybride et de nouveaux modes de gouvernance des forêts.

58. Si l'allocation de droits de propriété et d'incitations à différents groupes de décideurs, organismes gouvernementaux, sociétés et collectivités locales a manifestement des incidences sur la question de savoir si les forêts seront utilisées surtout en vue d'une conservation de la biodiversité, utilisée pour générer des moyens de subsistance ou des avantages économiques, ou protégée pour séquestrer le carbone, une sécurité de jouissance est indispensable dans tous ces exemples si l'on veut que la propriété débouche sur les produits sociaux souhaités.

59. Une analyse de la sécurité de jouissance sur les forêts de mangroves en Indonésie et au Viet Nam a montré que ces forêts sont souvent bien gérées par les communautés locales, qui les exploitent pour en tirer des moyens de subsistance, mais sans pour autant compromettre la durabilité de leur ressource. Lorsque le gouvernement central a essayé de gérer ces mêmes forêts, cependant, les usagers locaux ont perdu tout sentiment d'avoir un droit de jouissance sur les avantages provenant des forêts¹³. De ce fait, leurs utilisations sont devenues beaucoup moins durables lorsque l'État a revendiqué la propriété et les droits sur les zones humides.

¹² Ashwini Chhatre et Arun Agrawal, « Trade-offs and synergies between carbon storage and livelihood benefits from forest commons », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 106, n° 42 (20 octobre 2009).

¹³ W. Neil Adger et Cecilia Luttrell, « Property rights and the utilization of wetlands », *Ecological Economics*, vol. 35, n° 1, p. 75 à 89 (octobre 2000).

60. Lorsque la sécurité de jouissance n'est pas assurée, les propriétaires ne sont guère encouragés à améliorer leur capital, à le protéger contre toute utilisation illégale ou à agir dans leur propre intérêt à long terme. Il n'est donc pas étonnant que nombreux soient les gouvernements, les organisations de la société civile et les populations autochtones, comme le Groupe d'Accra sur les forêts et les changements climatiques et les Gouvernements de la Norvège et du Belize, qui ont préconisé une définition plus claire des droits de propriété sur les forêts¹⁴.

D. Les formes changeantes de gouvernance et leur signification

61. La gouvernance des forêts peut changer lorsque les acteurs locaux, les entreprises et les donateurs internationaux encouragent l'adoption de politiques déterminées et se mobilisent pour faire pression sur les gouvernements et les décideurs. Il y a de par le monde d'innombrables exemples d'acteurs locaux qui se sont mobilisés pour influencer davantage sur la façon dont les forêts sont gouvernées. Il existe aussi aujourd'hui de plus larges possibilités pour les populations locales et les communautés autochtones d'influer sur ce qu'il advient des forêts dont elles sont tributaires, mais cela n'est possible qu'avec l'appui des gouvernements. Il faut également que le Forum des Nations Unies sur les forêts et l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones établissent des liens plus étroits pour s'employer, dans le contexte de l'approche « Unis dans l'action », à résoudre les problèmes d'utilisation des forêts par les populations autochtones.

62. Il se dégage en matière de gouvernance des forêts trois importantes tendances: a) décentralisation de la gestion, surtout dans le cas des forêts de faible valeur commerciale qui jouent néanmoins un rôle important dans la vie quotidienne de centaines de millions de ménages ruraux dans les pays en développement; b) le rôle considérable que jouent les sociétés d'abattage dans la gestion des concessions forestières, et surtout dans le cas des régimes d'abattage sélectif dans les forêts tropicales; et c) l'importance croissante des efforts de certification axés sur le marché. Bien que, dans un premier temps, ces efforts aient porté surtout sur les bois tropicaux, ils ne cessent de gagner en importance, principalement dans les forêts tempérées du monde développé. Une tendance émergente qui pourrait beaucoup transformer la gouvernance future des forêts est celle de la rémunération des services environnementaux. Cela pourrait être un élément majeur si les projets et les politiques REDD-plus s'étendent. Il faudra néanmoins veiller à ce que les avantages provenant de la rémunération des services environnementaux soient réinvestis dans les forêts et qu'un mécanisme transparent soit mis en place pour garantir que les communautés locales et les populations autochtones en bénéficient. La mise en place d'un tel mécanisme dans le cadre des programmes REDD-plus ne sera couronnée de succès, pour une large part, que dans la mesure où les communautés locales et les populations autochtones y seront associées.

¹⁴ Voir Réunion d'Accra sur les forêts et les changements climatiques, « Principles and processes as preconditions for reducing emissions from deforestation and forest degradation », qui résume les principales préoccupations des participants à une réunion d'organisations de la société civile et de populations autochtones tenue à Accra du 18 au 20 août 2008 pour discuter de la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts. Ces préoccupations ont été réitérées lors de la quatorzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Poznan (Pologne) en décembre 2008.

63. Le modèle de gouvernance des forêts fondé sur les concessions privées existe depuis longtemps¹⁵. Selon ce régime, le gouvernement ou les ministères chargés des forêts accordent les droits d'extraction à long terme dans les forêts commercialement viables aux entreprises d'abattage en contrepartie de certaines redevances. La concession demeure la principale forme de gouvernance des forêts dans de nombreuses forêts tropicales du sud-est de l'Asie, dans certaines régions de l'Amazonie et surtout en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, où au moins 75 millions d'hectares de forêts ont été concédés à des entreprises forestières¹¹. Le régime de la concession, comme forme de gouvernance des forêts, répond à la demande de bois, souvent sur des marchés lointains, et à la nécessité pour l'État de maximiser les recettes publiques. Comme les efforts visant à respecter les accords de concessions sont limités dans la plupart des pays du sud-est de l'Asie et d'Afrique, l'exploitation légale coexiste avec un abattage illégal coûteux et non viable à long terme. Selon les estimations de la Banque mondiale, l'abattage illégal suppose chaque année pour les pays en développement une perte de 15 milliards de dollars.

64. La certification volontaire des forêts a été conçue de manière à combler les lacunes du régime de gouvernance des forêts. Les efforts de certification ont peut-être été lancés pour encourager une gestion plus durable des forêts tropicales, mais ils se sont également étendus aux forêts tempérées et aux forêts boréales des pays développés. De plus en plus, par leurs politiques, leurs lois et leurs initiatives en matière de passation de marchés, comme le Plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux, et les amendements qui y ont été apportés par la loi Lacey, les gouvernements, partout dans le monde, ont entrepris de s'attaquer à l'abattage illégal.

VII. Problèmes émergents

A. Changements climatiques : possibilités de financement des forêts

65. Chacun s'accorde de plus en plus à reconnaître la contribution que les forêts des pays en développement peuvent apporter à l'atténuation des effets des changements climatiques, comme en témoigne l'encouragement des programmes REDD, qui peuvent aider à atténuer la pauvreté en encourageant l'adaptation aux effets des changements climatiques. Les systèmes de rémunération des services environnementaux concernant les biens publics et les services fournis par les forêts, dans des domaines comme l'atténuation des effets des changements climatiques et la protection de la biodiversité, offrent des possibilités de financement des forêts.

66. Les programmes REDD-plus offrent une possibilité de mettre au point un mécanisme par l'entremise duquel les donateurs des pays développés, les entreprises, les organisations gouvernementales et les particuliers indemniseront les pays en développement des mesures adoptées pour réduire les émissions provenant des forêts par le biais de systèmes axés sur le marché. Les programmes

¹⁵ Rebecca Hardin, « Concessionary politics in the western Congo basin: history and culture in forest use », Environmental Governance in Africa Working Paper, n° 6 (Washington, World Resources Institute Institutions and Governance Program, novembre 2002).

REDD-plus constitueront la pièce maîtresse des stratégies de réduction des émissions, comme en témoignent les investissements importants effectués par les donateurs pour aider les pays en développement à se préparer à la mise en œuvre des programmes REDD-plus (c'est-à-dire 4,5 milliards de dollars que doivent fournir six pays développés d'ici à 2012). Il y a lieu de penser que, d'ici à 2020, les investissements dans les programmes REDD-plus pourront atteindre 30 milliards de dollars par an, ce qui ne manquera pas d'élargir les possibilités d'accroître le financement des forêts.

67. Dans le cadre des programmes REDD-plus, les gouvernements bénéficiaires élaboreront des stratégies concernant l'aménagement du territoire et la planification du secteur financier, les négociations avec les parties prenantes, la définition des droits de propriété foncière, le courtage du carbone, la comptabilité du carbone au plan national et la fourniture de fonds et de services aux acteurs locaux. L'un des principaux problèmes à cet égard consistera à associer les communautés locales et les populations autochtones aux discussions et à la mise en œuvre des programmes REDD-plus. Dans la perspective d'un accroissement du financement des forêts, l'on pourra progressivement revenir en arrière dans le mouvement de décentralisation, les institutions publiques chargées des forêts pouvant être désireuses de les gérer directement.

68. Les futurs mécanismes mis en place dans le cadre des programmes REDD-plus devront garantir l'intégration formelle des droits des communautés locales et des populations autochtones aux activités visant à atténuer les effets des changements climatiques. Les principes qui devront guider l'action future à cet égard seront par conséquent que les droits des populations autochtones et leurs connaissances traditionnelles doivent être reconnus, qu'elles doivent être associées aux processus de politique de prise de décisions et que les avantages doivent être équitablement répartis.

69. Il faudra également, pour assurer le succès des mécanismes d'exécution établis dans le contexte des programmes REDD-plus, prévoir des garanties et maximiser les avantages indirects, comme la conservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes et l'élimination de la pauvreté parmi les communautés locales et les populations autochtones.

70. Les programmes existants et les nouvelles initiatives concernant les changements climatiques, comme le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier, le Programme d'investissement pour la forêt, le Fonds pour l'environnement de l'Amazonie et le Fonds pour les forêts du bassin du Congo, devraient permettre d'analyser les enseignements tirés et de mettre au point un mécanisme afin d'accroître les ressources devant être allouées au financement d'une gestion durable des forêts.

B. Droits de propriété, sécurité de jouissance et droits d'utilisation

71. Il est clair que la sécurité de jouissance et l'allocation des droits sont parmi les plus importants des facteurs qui influencent la protection et la gestion des forêts et les résultats donnés par leur gouvernance.

72. Les organisations régionales ont souligné que renforcer la sécurité de jouissance des terres forestières est un moyen efficace de mobiliser les agriculteurs pour les amener à protéger et à bien gérer les forêts tout en améliorant leurs moyens de subsistance. Les réformes du régime foncier introduites dans des pays comme la Chine, le Népal et le Viet Nam ont accru les moyens de subsistance et associé plus étroitement les collectivités à la gestion durable des forêts. La réforme récente du régime foncier entreprise par la Chine, qui touche plus de 400 millions de propriétaires fonciers et de 100 millions d'hectares de forêts, est sans doute la plus vaste qui ait jamais été entreprise. Cette réforme, en encourageant la plantation d'arbres, a eu pour effet d'accroître les revenus agricoles¹⁶. Cette réforme offre sans doute des enseignements aux autres États Membres qui envisagent de reconnaître les droits collectifs sur la terre.

73. Toute réforme du régime foncier présuppose néanmoins l'existence d'un cadre juridique de nature à garantir les droits des populations autochtones et à faciliter la participation de celles-ci et des communautés locales aux efforts visant à régler les problèmes liés à la propriété foncière et à la sécurité de jouissance, ainsi qu'à l'exclusion traditionnelle des communautés locales et des populations autochtones. L'on trouvera des renseignements supplémentaires sur le régime foncier dans le rapport du Secrétaire général concernant la gestion communautaire des forêts (E/CN.18/2011/4).

C. Les forêts et l'eau

74. Il existe un lien étroit entre les forêts et les ressources hydriques. Une gestion durable des forêts revêt une importance capitale si l'on veut garantir un approvisionnement continu en eau douce de bonne qualité, atténuer les effets de catastrophes naturelles comme les inondations et l'érosion des sols et combattre la désertification. En Europe, par exemple, 10 % des forêts sont réservés principalement à la protection des sols et de l'eau; les changements climatiques, cependant, altèrent le rôle que jouent les forêts dans la régulation du débit de l'eau et affectent la disponibilité de ressources hydriques. La corrélation entre les forêts et l'eau est par conséquent d'une importance vitale et il faut lui accorder une priorité élevée si l'on veut que les forêts puissent contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

75. L'un des plus précieux des apports des forêts est un approvisionnement durable en eau. Par le passé, cependant, ceux qui ont été appelés à gérer des forêts n'ont guère prêté attention à l'eau, pas plus que les responsables de la gestion de l'eau n'ont accordé d'importance aux forêts. Or, il importe de plus en plus que ces deux groupes travaillent ensemble et analysent les interactions entre les forêts et l'eau pour pouvoir faciliter un échange de connaissances entre les secteurs des forêts et de l'eau. Les forêts de demain devront sans doute être gérées dans le but d'assurer un approvisionnement durable en eau salubre, compte tenu des quantités croissantes d'eau qui sont nécessaires pour l'approvisionnement des populations rurales et urbaines et pour l'agriculture.

¹⁶ Jintao Xu, Andy White et Uma Lele, « China's forest land tenure reforms: impacts and implications for choice, conservation and climate change » (Washington, Rights and Resources Initiative, 2010).

76. L'accès à une eau salubre est demeuré l'un des cinq principaux domaines thématiques (eau, énergie, santé, agriculture et biodiversité) qui ont été proposés lors du Sommet mondial sur le développement durable, ce qui met en relief le fait qu'une gestion durable et intégrée de ressources naturelles comme les forêts est essentielle à tout développement durable. À ce propos, il faudra, pour inverser la tendance actuelle à la dégradation des forêts, mettre en œuvre des stratégies comportant des objectifs adoptés au plan national et, le cas échéant, régional pour protéger les écosystèmes et assurer une gestion intégrée des sols, de l'eau et des ressources biologiques des zones forestières. Il faudra aussi renforcer les capacités aux échelons régional, national et local.

77. Dans de nombreuses régions du monde, la disponibilité d'eau et sa qualité sont de plus en plus menacées par une consommation excessive, un usage peu rationnel et la pollution, et il est de plus en plus généralement admis que l'une et l'autre sont directement influencées par les forêts. C'est en préservant une eau de haute qualité que les forêts contribuent le plus directement aux caractéristiques hydrologiques des écosystèmes des bassins versants en minimisant l'érosion des sols, en réduisant les sédiments dans les cours d'eau (terres humides, mares, lacs, rivières et fleuves) et en fixant ou en filtrant dans la litière forestière les autres polluants de l'eau. La zone forestière de Lange Erlen, en Suisse, par exemple, est inondée une douzaine de fois par mois par l'eau du Rhin pour permettre à la litière de la forêt de filtrer l'eau afin d'en améliorer la qualité et de recharger la nappe phréatique utilisée par la ville de Bâle, à proximité. Le lien entre les forêts et l'eau offre une possibilité d'améliorer les moyens de subsistance et le bien-être de l'homme.

78. Les bassins versants boisés sont à l'origine d'une forte proportion de l'eau utilisée à des fins domestiques, agricoles, industrielles et écologiques aussi bien en amont qu'en aval. Les gestionnaires des terres, des forêts et de l'eau doivent s'employer à maximiser tous les avantages que les forêts apportent dans les divers secteurs sans compromettre les ressources hydriques et les fonctions des écosystèmes. Il importe pour cela de s'employer d'urgence à bien comprendre les interactions entre les forêts et l'eau, en particulier en poussant les recherches scientifiques et en exploitant les connaissances traditionnelles, de façon à susciter une prise de conscience accrue de la question et à renforcer les capacités dans le domaine de l'hydrologie forestière afin de pouvoir ainsi refléter ces connaissances et les résultats de ces recherches dans des politiques de nature à améliorer les moyens de subsistance.

79. Les programmes forestiers nationaux devraient être utilisés comme tremplin pour y intégrer des plans de gestion des ressources hydriques dans le cadre d'un processus plus vaste de planification des bassins versants. De même, il faudrait, dans le contexte de la gestion des bassins versants et des bassins fluviaux transfrontières, accorder une attention accrue à la relation entre le couvert forestier en amont et le débit des eaux en aval. Un exemple en est le Programme de développement durable du Rhin, initiative transfrontière qui prévoit l'adoption de mesures de reboisement et de conservation des forêts pour faciliter la rétention de l'eau et prévenir les inondations en aval.

80. Il importe de pousser les recherches appliquées sur les forêts et l'eau ainsi que de resserrer les partenariats entre les instituts de recherche, établissements d'enseignement, institutions financières et milieux politiques. Il conviendrait également d'entreprendre des évaluations comparées solides des services

(hydrologiques et non hydrologiques) fournis par les forêts ainsi que de leur contribution aux moyens de subsistance des populations, la production de ligneux combustibles, la préservation de la biodiversité et la conservation des valeurs esthétiques et des utilisations qui peuvent être faites des forêts pour les loisirs. Cela est d'autant plus urgent si l'on considère que les changements climatiques viennent encore compliquer la relation entre les forêts et l'eau et affecter les politiques forestières et les politiques de l'eau dans de nombreuses régions du monde. Il faudrait encourager les décideurs, dans les secteurs des forêts et de l'eau, à rechercher des solutions nouvelles et novatrices pour que tous les segments de la société bénéficient des avantages apportés par les forêts.

D. Les forêts et l'économie verte

81. Dans son programme sur l'économie verte, le Programme des Nations Unies pour l'environnement explique les raisons pour lesquelles il importe d'accroître les investissements publics et privés dans des « secteurs verts », comme une agriculture, des villes et des bâtiments écologiquement rationnels, les sources d'énergie renouvelables, la pêche, la foresterie, l'industrie, les transports, la gestion et le recyclage des déchets et l'eau. Le rapport est conçu de manière à motiver les décideurs, les chefs d'entreprise et les actionnaires en général, et à les conduire à investir dans des secteurs verts et à promouvoir une forme de politique axée sur l'environnement. Il est essentiel d'investir dans des sources d'énergie propres, des transports durables, les forêts et une agriculture amie de l'environnement si l'on veut pouvoir atteindre les objectifs convenus au plan international en matière de réduction de la pauvreté.

82. Le secteur forestier peut contribuer à la transition vers une économie verte grâce aux avantages environnementaux, économiques et sociaux qu'en tire la société et peut offrir une occasion d'explorer les régimes de paiement des services rendus par les écosystèmes et les autres mesures de nature à élargir et à diversifier la base de financement d'une gestion durable des forêts et à aider à préserver les fonctions de protection des forêts.

83. L'énergie provenant du bois, les infrastructures et les bâtiments verts et le rôle que jouent les ressources forestières en séquestrant le carbone sont autant d'éléments qui offrent des possibilités nouvelles pour le secteur forestier. L'énergie provenant de la biomasse pourrait être à l'avenir une importante source d'énergie et est plus respectueuse de l'environnement que celle tirée des biocarburants provenant de cultures annuelles. Du point de vue de la durabilité des matériaux de construction, le bois a un net avantage comparatif par rapport à d'autres matériaux et pourrait par conséquent être plus largement utilisé pour de futurs projets de construction de bâtiments verts.

E. Information et communication

84. L'un des principaux obstacles qui affectent l'efficacité de la gouvernance des forêts est l'insuffisance des connaissances disponibles pour pouvoir prendre des décisions appropriées. Il importe de mieux connaître les forêts pour déterminer quelles sont celles qui, du point de vue environnemental, se prêtent mieux à telle ou telle utilisation. L'on ne dispose que de données limitées au sujet de la situation des

forêts, des droits de propriété et de l'adéquation des forêts à des fins déterminées. Étant donné les discussions qui se poursuivent au sujet des changements climatiques et des possibilités de commercialisation des droits d'émission de carbone, il faudrait disposer de données et d'informations plus complètes pour gérer les forêts et leurs différentes utilisations de façon durable.

85. La gouvernance des forêts pourrait être considérablement améliorée s'il était investi dans la collecte d'informations et de connaissances plus complètes concernant les forêts et leurs capacités ainsi que les parties prenantes et leurs intérêts. De meilleurs systèmes d'information et de meilleures analyses sont nécessaires si l'on veut pouvoir gérer les forêts de manière à en maximiser les avantages. Il importe aussi au plus haut point de partager ces informations et ces analyses avec ceux qui en ont besoin dans leur travail. Il faut par conséquent exploiter les technologies de l'information et des communications existantes pour diffuser à moindre frais les informations nécessaires concernant les forêts parmi les usagers et aider ceux-ci à prendre des décisions mieux informées. Cela ne manquera pas de créer de nouvelles possibilités d'échange de l'information et d'élargissement des connaissances, notamment dans le contexte de l'Année internationale des forêts, ainsi que de susciter ainsi une prise de conscience accrue de la question et de faciliter la formulation des politiques.

VIII. Conclusions

86. **Au cours des 30 dernières années, les droits sur les forêts et la gouvernance des forêts ont connu des changements sans précédent, surtout pour ce qui est des relations entre les communautés et l'État. Cette période a été marquée par une plus grande ouverture de la part des décideurs pour ce qui est d'associer les populations locales à la gouvernance des forêts et au partage des avantages qui en proviennent. Il importe au plus haut point que ces tendances se poursuivent et se raffermissent.**

87. **L'un des principaux enseignements à tirer des 50 dernières années de gouvernance des forêts est la nécessité d'y faire participer les populations si l'on veut que celles-ci bénéficient des avantages apportés par les forêts, et ce durablement.**

88. **Il importe de regrouper les processus de gouvernance existants qui rassemblent différents groupes de décideurs des communautés, des entreprises et des organismes gouvernementaux autour des différents objectifs, qui se chevauchent les uns les autres, de la gouvernance des forêts, c'est-à-dire autour d'une gouvernance hybride. Les mécanismes de gouvernance hybride sont cependant difficiles à mettre au point et à encourager. Les organismes gouvernementaux qui géraient traditionnellement les forêts en excluant les autres parties prenantes potentielles de l'utilisation et de la gouvernance des forêts pour différentes raisons historiques, notamment liées au passé colonial, devront admettre la présence de nouveaux intérêts de manière à satisfaire les attentes croissantes concernant les forêts et à établir un arbitrage entre elles.**

89. **Les forêts de demain devront peut-être aussi être gérées afin d'assurer un approvisionnement durable en eau salubre, qui apparaîtra comme l'un des objectifs d'une gestion durable, compte tenu de la demande croissante d'eau**

salubre destinée à l'alimentation des populations rurales et urbaines et à l'agriculture.

90. Particulièrement importante est la nécessité de réformer les droits de propriété de manière à tenir compte des intérêts des communautés locales et des populations autochtones, en particulier pour garantir une répartition équitable des avantages pouvant découler de tout nouveau mécanisme mis en place dans le cadre des programmes REDD-plus envisagés dans les négociations qui se poursuivent actuellement au sujet des changements climatiques.

91. L'attribution d'une valeur aux biens et aux services provenant des forêts pourrait offrir de nouvelles possibilités de financement des forêts et contribuer à améliorer le bien-être de l'homme.

92. Il importe d'approfondir les connaissances sur les forêts pouvant déterminer quelles sont celles qui, du point de vue écologique, se prêtent le mieux à telle ou telle utilisation et pour déterminer quels sont les principaux ayants droit et les principales parties prenantes dans le contexte des différentes forêts. Il importe d'améliorer des systèmes d'information des analyses pour que les forêts puissent être gérées de manière à en maximiser les avantages. Les progrès des technologies de l'information et des communications devraient être exploités pour diffuser à moindre frais les informations requises concernant les forêts parmi les usagers et les décideurs et pour les aider à prendre des décisions mieux informées.